

Vivre en famille ou en pension : stratégies résidentielles et réseaux d'accueil

Valérie Laflamme

Volume 37, Number 1, Spring 2008

La ville de Québec et sa population

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/029640ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/029640ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (print)

1705-1495 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Laflamme, V. (2008). Vivre en famille ou en pension : stratégies résidentielles et réseaux d'accueil. *Cahiers québécois de démographie*, 37(1), 61–96.
<https://doi.org/10.7202/029640ar>

Article abstract

A great number of moralists around the twentieth century criticize the idea that boarders are being hosted within private households, sharing accommodation and meals. They argue that this could be interpreted as the disintegrating of family support networks. This article establishes comparisons between boarders and hosted family members, looking at their respective specificities and taking into account their being recorded in private households in Quebec during the Canadian census of 1891 and of 1901. The comparison shall attempt to raise the attention on social aid networks that may have developed through the sharing of accommodation and households. It shall also pay particular attention to the individual's presumed interest for boarding at the expense of family-housing. This analysis shall then point out to the current problems met with when using a census to record those identified as the shifting populations.

Vivre en famille ou en pension: stratégies résidentielles et réseaux d'accueil¹

VALÉRIE LAFLAMME*

Nombreux sont les moralistes du tournant du xx^e siècle qui critiquent la présence de pensionnaires payant pour être logés et nourris au sein des ménages privés. Ce serait le signe de la désagrégation des réseaux familiaux d'entraide. Cet article compare les caractéristiques des pensionnaires à celles des personnes apparentées qui se joignent aux ménages de la ville de Québec au moment des recensements canadiens de 1891 et 1901. La comparaison cherche à mettre de l'avant les réseaux de solidarité ayant pu se déployer par le partage de la résidence. Elle a aussi pour objectif de vérifier le supposé délaissement de l'hébergement des parents au profit des pensionnaires. Cette démarche permet de revoir quelques problèmes posés par l'utilisation des recensements pour capter ces populations flottantes.

English abstract, p. 96

Les historiens travaillant sur la famille en milieu urbain en période industrielle ont mis en avant le caractère malléable de la structure et de la taille des ménages. À maintes reprises, le va-et-vient des pensionnaires (personnes qui paient pour que leur soient fournis nourriture et logement) et des parents éloignés au sein du ménage est évoqué pour mettre en évidence cette malléabilité. Modell et Hareven (1973) – auteurs d'un article désormais classique sur la question – montrent à quel point l'accueil chez soi de parents ou de pensionnaires est une pratique courante. Dans un contexte de migration urbaine et d'industrialisation, la famille apparaît comme un lieu et une structure. Elle assure la stabilité et l'ordre social en hébergeant parents et pensionnaires.

Selon ces études, deux groupes de personnes sont hébergés : les pensionnaires et les parents. Cette distinction est pour le moins importante pour les historiens de la famille dans la mesure où elle renvoie à différentes formes

* Université des sciences et technologies de Lille et Institut national d'études démographiques (France).

1. L'auteure tient à remercier les évaluateurs anonymes pour les remarques pertinentes qui lui ont été faites.

d'hébergement et d'organisations résidentielles. Implicitement, il est entendu qu'héberger des parents témoigne d'une solidarité familiale issue d'une culture rurale qui perdurerait en contexte urbain. Au contraire, héberger des pensionnaires est présenté comme un phénomène nouveau et typiquement urbain. Il consisterait à faire un usage commercial de l'espace résidentiel. Cross et Shergold (1986), par exemple, lorsqu'ils étudient les choix résidentiels, opposent la vie en famille à la vie en pension. Dans le premier cas, c'est l'économie familiale qui régit les choix résidentiels. Dans le second, la logique sous-jacente à l'organisation du ménage s'apparente à celle de l'économie de marché.

Délaissons les motivations des ménages pour regarder d'un peu plus près celles des personnes hébergées. Les quelques historiens qui se sont penchés sur la question des pensionnaires ont des avis assez opposés sur ce qui les différencie des parents qui se joignent aux ménages. Selon les caractéristiques étudiées, certains historiens minimisent les différences, alors que d'autres les accentuent.

La première thèse avance que les pensionnaires ont vécu dans des conditions analogues à celles des parents hébergés. On dit des pensionnaires qu'ils cherchent auprès de leur famille d'accueil la famille qu'ils ont laissée. C'est ce que Modell et Hareven, ainsi que Katz (1975), nomment la « famille substitut ». Dans le même ordre d'idées, Baskerville (2001 : 333) présente les pensionnaires comme des extensions de la famille. Il entend ainsi que les affinités sont nombreuses entre les pensionnaires et ceux qui les hébergent. D'après Baskerville encore, cela démontre que les pensionnaires réaffirment, plutôt qu'ébranlent, les valeurs des familles. Dans cette logique, l'individu prenant pension ne s'isole pas puisqu'il entre en relation avec une famille autre que la sienne. D'une certaine manière, le phénomène des pensionnaires en milieu urbain en période industrielle s'apparenterait à celui des « *life-cycle servants* » observé déjà en milieu rural et en période pré-industrielle (Wall, 1978; 1983). Être logé à titre de pensionnaire serait le prolongement de pratiques familiales de solidarité et d'échange solidement ancrées.

La seconde argumentation suggère que les deux groupes, les membres apparentés et les pensionnaires, soient distincts. Medjuck (1980) compare les caractéristiques des pensionnaires à celles de la parenté se joignant aux ménages recensés en 1851 et en 1861 dans les villes de Moncton et de Hamilton. Elle conclut que les pensionnaires sont essentiellement de jeunes hommes célibataires actifs sur le marché du travail. Pour l'auteure, ceux qui résident au sein de leur famille sont soit très jeunes, soit très vieux, surtout des femmes, et moins actifs sur le marché du travail. Glasco (1978) rejoint cette position en insistant sur le caractère « vulnérable » des personnes hébergées au sein de leur famille éloignée. Pour les immigrants dans la ville

de Boston que Glasco étudie, l'hébergement en famille était accessible à tous, mais utilisé uniquement par ceux incapables de prendre pension ailleurs.

Ces remarques permettent d'introduire la question du choix d'habiter en pension. À plusieurs reprises et dans des contextes différents, un délaissement de l'hébergement en famille au profit d'un hébergement en tant que pensionnaires est noté. Par exemple, il semble que les jeunes, qui étaient auparavant ceux qui cohabitaient le plus avec des chefs apparentés, préfèrent prendre pension ailleurs plutôt que d'habiter avec leurs familles étendues² (Modell et Hareven, 1973 : 472). Dans des termes semblables, Meyerowitz (1991 : xviii) explique que les jeunes femmes délaissent graduellement les ambiances familiales et cherchent plutôt à établir des liens « moins permanents et plus contractuels que les relations au sein de la famille ». Trois éléments essentiels ressortent de cette argumentation. D'abord, pour Meyerowitz, Modell et Hareven les pensionnaires sont jeunes³. Ensuite, et c'est sur quoi nous insistons, il est entendu que les personnes qui ne sont pas hébergées par des parents sont nécessairement accueillies par des « étrangers », c'est-à-dire par des gens avec lesquels il n'y a pas d'affinité préalable à la cohabitation. Hoch et Slayton (1989 : 35), par exemple, avancent que ceux qui prennent pension sont sans famille, ou bien la rejettent. Cette supposition permet de conclure que les liens entre les pensionnaires et ceux qui les hébergent se réduisent à des fonctions purement économiques.

Une telle conception de l'hébergement implique qu'il y ait choix. Mais, il semble que le choix de vivre en pension soit exclusif, c'est-à-dire qu'il s'oppose à la vie en famille. Le premier choix excluant nécessairement l'autre. Conçue ainsi, la pension est présentée comme une forme de résidence en opposition avec d'autres modes de logement. Cette présentation ne permet pas d'envisager le passage régulier entre la pension et la famille, la complémentarité et la continuité des deux formes de logement.

Prenons l'exemple de la famille de Philéas Drolet, qui nous est rapporté par l'abbé Stanislas Lortie, disciple de Le Play⁴. Philéas Drolet habite

2. La périodisation utilisée par Modell et Hareven pour arriver à une telle conclusion n'est pas explicite.

3. La situation est à nuancer dans le cas des pensionnaires de Québec. Si la moitié de ce groupe est âgée de 15 à 34 ans, on ne peut négliger le fait qu'un pensionnaire sur cinq soit âgé de 50 ans et plus (Laflamme, 2007 : 41-42).

4. Frédéric Le Play, considéré comme l'un des précurseurs de la sociologie française, a publié en 1855 une enquête aujourd'hui classique sur les ouvriers européens. Un peu partout dans le monde, des enquêtes monographiques du même style ont été effectuées. Traditionnellement, les monographies décrivent l'environnement, le cadre social dans lequel se trouve la famille, la cellule de la famille enquêtée est aussi décrite, de même que son budget.

le quartier Saint-Jean de la ville de Québec, avec sa femme, ses quatre enfants, ses deux sœurs institutrices, ainsi que sa mère⁵. Ils cohabitent dans un appartement composé de quatre pièces et d'un grenier. Les deux sœurs, Malvina et Mélina, et la mère se partagent une des chambres à coucher. La mère de Philéas reste chez son fils jusqu'à sa mort en 1901. Les sœurs, nous raconte Lortie, « fatiguées de l'enseignement » ont été hébergées par leur frère qui « leur donna le logement et la nourriture pendant dix-huit mois ». Et ce, semble devoir préciser l'auteur, « sans exiger aucune rétribution ». Les deux sœurs, une fois « reposées » « reprirent leur classe et se mirent en pension » (Lortie, 1968 [1904] : 98). En quittant la maison de Stanislas, les sœurs se séparent pour des raisons que nous ignorons. Si nous perdons de vue Malvina, nous retrouvons par contre Mélina dans le recensement de 1891. Mélina, tout en exerçant son métier d'institutrice, travaille comme domestique dans la famille de Narcisse Blanchard⁶. Au moment du recensement de 1901, les deux sœurs se retrouvent à nouveau. Toujours célibataires et institutrices, Malvina et Mélina sont logées en tant que pensionnaires par Godias et Mathilda Bureau⁷. Mélina, encore institutrice, demeure ensuite seule, jusqu'à son décès en 1905. Malvina, devenue modiste, vit seule elle aussi, jusqu'à son mariage en 1903⁸.

Les parcours résidentiels des sœurs Malvina et Mélina Drolet montrent bien la malléabilité et surtout la fluidité des organisations résidentielles. Il met surtout en évidence le caractère temporaire et non exclusif des statuts détenus par les habitants de Québec au cours d'une vie. Ceux-ci ont pu circuler entre diverses formes d'hébergement. Malvina et Mélina ont habité avec leur mère. Après quoi elles ont été hébergées par leur frère en compagnie de leur mère. Elles ont ensuite quitté la maison de leur frère pour prendre pension, d'abord séparément, puis ensemble. Séparées, l'une et l'autre des sœurs ont détenu leur propre logement. De tels exemples nous obligent à reprendre la question de la dichotomie « vivre en famille – vivre en pension ».

5. L'abbé Lortie tait le patronyme de Philéas. Grâce aux informations qu'il rapporte, nous avons pu retrouver la famille étudiée dans les annuaires de villes, actes d'état civil et dans les recensements. Il ne fait aucun doute qu'il est ici question de la famille Drolet, habitant au 22, rue Déigny.

6. Liste nominative du recensement de 1891, Québec Centre, sous-district Saint-Jean, division 2 : 79,11.

7. Liste nominative du recensement de 1901, Québec Est, sous-district Saint-Roch, division 7 : 7,23-7,28.

8. BMS-Québec. Annuaires *Boulangier et Marcotte* pour les années 1901-1906.

Le présent article veut cerner les caractéristiques des pensionnaires et celles des personnes apparentées qui se joignent aux ménages au moment des recensements canadiens de 1891 et de 1901 dans la ville de Québec. Cette analyse est nécessaire pour mieux comprendre les motivations résidentielles de ces deux groupes. Elle permet de vérifier la supposée opposition entre « vivre en famille » et « vivre en pension ». De manière plus générale, l'objectif est de mettre de l'avant les réseaux d'accueil ayant pu se déployer lors du partage de la résidence. L'ensemble de cette démarche nous amène à réfléchir à la signification de la notion d'hébergement tant chez les contemporains que chez les historiens de la famille.

Une brève mise en contexte de la ville de Québec est d'abord nécessaire. Dans un second temps, nous présentons la méthodologie utilisée pour cerner les pensionnaires et les membres apparentés. Nous regardons dans un troisième temps plus attentivement les liens de parenté des membres de la famille « hébergés ». À partir des recensements, nous cherchons à vérifier le supposé délaissement des parents au profit des pensionnaires. Cette démarche nous conduit à reconsidérer quelques problèmes posés par l'utilisation des recensements pour capter les populations flottantes. Sont ensuite comparées les principales caractéristiques socio-démographiques des pensionnaires et des membres additionnels apparentés. Enfin, nous évaluons le rôle joué par les variables économiques sur les choix de résidences.

1 L'économie et la population de la ville de Québec

La ville de Québec a longtemps tiré profit de sa situation géographique qui faisait d'elle la seule ville portuaire d'Amérique du Nord à 1 000 kilomètres à l'intérieur du continent. Son port et ses activités navales furent les moteurs de l'économie et les principaux pôles d'attraction de la main-d'œuvre. Dans la période qui nous intéresse, la ville de Québec a connu de profondes mutations tant dans son tissu social que dans ses activités économiques. Le départ de la garnison, son exclusion des principaux réseaux ferroviaires, la diminution des activités portuaires et de la construction navale sont autant de facteurs qui ont contribué à la réorientation de la ville dans les dernières décennies du XIX^e siècle.

De 1871 à 1921, la ville de Québec passe du deuxième au septième rang des villes les plus importantes du Canada (Blanchard, 1935). Elle subit non sans heurts le remaniement de son économie et peine à passer de l'ère commerciale à l'ère industrielle (Linteau *et al.*, 989 : 174). Malgré le fait que Québec ait connu une période de relative stagnation au moment où la plupart des grandes villes nord-américaines étaient en pleine expansion, la

période postconfédérative représente un moment charnière de son histoire. La ville de Québec s'est industrialisée, mais à un rythme, et d'une manière différente : de là sa spécificité.

Profitant d'une main-d'œuvre abondante, peu qualifiée et à bon marché, profitant aussi des grands espaces libérés par les chantiers maritimes, nombreux sont les investisseurs qui s'implantent à Québec. Les pôles de reconversion de l'économie sont des activités déjà existantes qui prennent de l'ampleur. C'est le cas de la fabrication de chaussures, et à un moindre degré, du textile. Les industries laitière et métallurgique sont en croissance continue. On compte aussi à Québec à la fin du XIX^e siècle des manufactures de fabrication de meubles, de métal, de fourrure, de tabac, d'imprimerie, d'alimentation, de confection de sacs et de boîtes en papier (Blanchard, 1935 : 228-231). Les activités portuaires et navales, même si elles sont en baisse, continuent d'être d'importants moteurs de l'économie. Le statut nouvellement acquis de capitale provinciale attire aussi son lot de personnels administratifs. Bref, à la fin du siècle, Québec devient une ville industrialisée avec une économie diversifiée.

La caractéristique la plus marquante qui se dégage de l'observation de la population de la ville de Québec est sans contredit sa faible croissance : de 1871 à 1901, la population croît de 15,31 %. Rassemblant 22 % de la population urbaine de la province en 1871, la ville de Québec n'en regroupe que 10,5 % en 1901⁹ (Linteau *et al.*, 1989 : 174).

En observant, comme le fait Lebel (1983 : 34), les indices de croissance des grandes villes nord-américaines de 1831 à 1921, force est de constater que la ville de Québec connaît « le plus mauvais bilan démographique du pays ». Dès 1831, Québec, comparée à Montréal, connaît une croissance inférieure. Nettement plus marquée à compter de 1861, cette faible croissance serait un symptôme de la crise que vit la ville. Drouin (1990 : 97) dit même que s'il y a augmentation de la population à la fin du XIX^e siècle, c'est l'annexion et le développement de l'industrie manufacturière qui la fournissent.

L'émigration est un facteur important de la faible croissance de la population. En raison des transformations économiques qu'elle connaît, Québec a une faible capacité d'attraction et de rétention de sa population. Nombreux sont les habitants de la ville privés de leur gagne-pain qui quittent Québec en direction d'autres villes de la province, ou encore, en direction des États-Unis. La perte du rôle de capitale canadienne peu avant la Confédération contribue aussi à faire partir des politiciens, des fonctionnaires et des riches négociants

9. Il est intéressant de remarquer, comme le font Linteau *et al.* (1989 : 104), qu'à la même période la population urbaine de la province augmente de 140,6 %.

britanniques. L'élite anglophone laisse un vide considérable. À ce départ s'ajoute celui des militaires britanniques qui plient bagage en 1871. De ce fait, Québec subit une « perte sèche de 3 000 salariés à la solde de la métropole (un citadin sur 15) qui, du jour au lendemain, cesse de se loger, de se nourrir et de se vêtir au bénéfice de la ville » (Lebel, 1989 : 35).

Une autre hypothèse habituellement avancée pour expliquer la faible croissance d'une population serait la baisse de fécondité. Mais à Québec ce n'est pas le cas. Henripin (1989 : 51) y voit une curiosité puisque dans la plupart des grandes villes du Québec les taux de fécondité diminuaient à la fin du XIX^e siècle.

Si alors la croissance est faible, il fait nul doute que c'est en raison de l'émigration. Or, même si la population totale de la ville n'a pas connu de forte croissance, sa répartition et sa composition se sont modifiées. De la comparaison à l'intérieur de chacun des districts entre 1871 et 1901, se dégage la diminution de la population dans le district Québec Ouest, la quasi-stagnation du district Québec Centre et la forte croissance du district Québec Est (tableau 1). Même si les districts de recensement ne correspondent pas parfaitement aux principaux secteurs de la ville, ce premier aperçu permet de conclure que la population de la vieille ville (Québec Ouest) diminue, que celle de la Basse-Ville (Québec Centre) augmente peu, et que celle des faubourgs (Québec Est) est en pleine croissance. L'augmentation de la population de la ville de Québec se fait dans les quartiers où la population française est dominante et surtout dans les quartiers dits ouvriers. Au tournant du siècle, Québec est une ville francisée¹⁰.

TABLEAU 1 Population de Québec par district de recensement et taux de croissance, 1871-1901

ANNÉES DE RECENSEMENT	QUÉBEC EST	QUÉBEC CENTRE	QUÉBEC OUEST	TOTAL
1871	28 305	18 188	13 206	59 699
1881	31 900	17 898	12 648	62 446
1891	36 200	17 649	9 241	63 090
1901	39 325	20 366	9 149	68 840
Variation 1871-1901	38,93%	11,97%	- 30,72%	15,31%

Source: Canada, Agriculture Canada (1902), *Quatrième recensement du Canada, 1901, volume 1: population*, p. 5.

10. À titre indicatif, en 1871 les personnes d'origine britannique représentent 30,5 % de la population de la ville de Québec, et en 1901, seulement 15,7 %. Au même moment, la population d'origine canadienne-française croît pour passer de 68,5 % à 82,8 % (Drouin, 1990 : 110).

Le Québec dans son ensemble attire peu d'immigrants internationaux dans les dernières décennies du XIX^e siècle. Dans la ville même de Québec, cette tendance est encore plus marquée : en 1871, 87,6 % de la population était née dans la province, et cette proportion augmente en 1901 pour atteindre 95,5 % (Drouin, 1990 : 110). C'est donc dire qu'entre 1871 et 1901 la proportion de la population de la ville de Québec née à l'extérieur de la province a diminué de 64 %. La province au complet connaît à cette période de forts mouvements de population. Les habitants des campagnes se déplacent de plus en plus vers la ville, soit temporairement pour y travailler, soit pour s'y installer. La ville de Québec est un foyer d'appel pour plusieurs ruraux de l'Est de la province (Blanchard, 1935 : 239).

2 Accueillir sa famille ou des étrangers?

La population des pensionnaires et des membres additionnels apparentés a été extraite des bases de données des recensements de 1891 et de 1901 en fonction de la relation qu'ont ces personnes avec le chef de ménage¹¹. Les pensionnaires sont désignés comme tels par le chef de ménage. En ce qui concerne le groupe des membres additionnels apparentés, il est construit par le rassemblement de diverses relations initialement déclarées. Ceux que nous appelons les membres additionnels apparentés ont un lien de parenté, de sang ou d'alliance, avec le chef et ne sont pas les enfants ou les conjoints. Autrement dit, toute personne qui ne fait pas partie de l'unité conjugale familiale (telle que décrite par Laslett, 1972 : 29) et qui est apparentée est un membre additionnel apparenté.

2.1 La notion d'hébergement

Quelques mises en garde s'avèrent nécessaires quant aux limites imposées par notre objet d'étude. La première limite est liée à la définition de l'hébergement. Comme le précisent Bonvalet et Lelièvre (2000 : 19), cette définition est malléable et dépend largement du contexte : « la situation d'hébergé n'est pas une réalité factuelle simple, car elle relève de la perception que les acteurs impliqués en ont. » Nous ne devons pas perdre de vue

11. Par souci de simplification et d'allégement du texte, nous utilisons de manière indistincte le terme parenté et membre additionnel apparenté. Lorsque l'expression « frères et sœurs » est employée, elle désigne aussi les beaux-frères et les belles-sœurs. Il en est de même pour les beaux-parents qui sont inclus dorénavant dans l'expression « parents ». Les problèmes méthodologiques posés par la variable *relation avec le chef de ménage* ont été par ailleurs explicités (Laflamme, 2002 ; 2004 : ch. 1).

l'aspect arbitraire de la désignation de ce statut, tout comme nous ne devons pas oublier que c'est le sens qu'en donnent les acteurs qui qualifie la situation d'hébergement. Déjà en 1972, en établissant les bases d'une analyse systématique des structures des ménages, Laslett (1972 : 35) note qu'entre parenté et pensionnaire la frontière n'est pas toujours étanche. Dans le même ouvrage, Wall (1972 : 166) s'empresse par contre de préciser que l'incertitude quant à ces cas ne doit pas être exagérée.

La limite la plus évidente de notre méthodologie serait d'assimiler ceux que nous appelons les membres additionnels apparentés à des personnes hébergées, c'est-à-dire qui reçoivent l'hospitalité. S'il est aisé de dire des pensionnaires qu'ils sont hébergés puisque *a priori* ils sont accueillis dans un ménage déjà constitué et qu'ils paient pour avoir droit au logement et à la nourriture qui leur sont fournis, il n'en est pas de même pour les membres additionnels apparentés. Il serait peut-être plus aisé de parler de cohabitation. Nous nous expliquons. Lorsqu'un chef de ménage donne au recenseur les informations sur les membres de son ménage et dit avoir des pensionnaires, il est plus ou moins entendu qu'un certain rapport contractuel est instauré entre eux, qu'il soit financier ou non. Mais lorsque les membres de la parenté se retrouvent dans le ménage, peu d'informations nous permettent de connaître l'entente passée et de déduire que le chef « accueille » chez lui son frère ou sa sœur, par exemple. Les données fournies dans les recensements ne suffisent pas à comprendre la complexité des arrangements résidentiels.

Comparer pensionnaires et membres additionnels apparentés (la parenté) au sein des ménages pour mieux connaître les formes d'hébergement en milieu urbain, ici à Québec, n'est pourtant pas inutile. Cela se justifie pour deux raisons. D'abord, nous voulons poursuivre la tradition instaurée par les historiens de la famille qui usent de cette comparaison pour mieux distinguer les deux groupes. Nous pourrions ainsi mettre la situation de la ville de Québec en regard des études déjà produites. Ensuite, la comparaison permet de considérer ces deux groupes comme deux populations équivalentes, c'est-à-dire de ne pas les considérer *a priori* comme issues de contextes différents.

Selon nous, les historiens ont trop souvent considéré l'organisation résidentielle au sein du ménage sous la forme de cercles concentriques. Au centre se trouve la famille nucléaire, entourée d'un premier cercle constitué par la parenté. À l'extérieur enfin sont placés les pensionnaires. Cette conception est porteuse d'un jugement moral qui induit un certain nombre de caractéristiques et de comportements dans la relation aux chefs de ménage. En comparant les membres additionnels apparentés aux

pensionnaires, nous nous obligeons à considérer ces deux derniers groupes comme deux entités sans en inférer des comportements particuliers qui découleraient d'une approche hiérarchisée des personnes hébergées au sein du ménage. Il est aussi nécessaire d'introduire une dimension diachronique dans notre comparaison afin de mieux comprendre l'évolution du rapport quantitatif entre ces deux groupes.

2.2 Les liens de parenté des hébergés

Puisque les liens des habitants des ménages sont établis dans le recensement à partir du chef, nous regroupons toutes les personnes ayant un lien de parenté et qui ne font pas partie de l'unité conjugale familiale du chef sous le vocable de « parenté ». Selon ce regroupement, les membres de la fratrie, c'est-à-dire les frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, sont les membres de la parenté qui se joignent le plus souvent au ménage. Ils sont plus nombreux dans la ville si l'on considère la distribution des types de relation au chef de ménage. D'un recensement à l'autre dans la ville de Québec, les personnes ayant une relation de frère ou de sœur (ou de beau-frère et de belle-sœur) avec le chef de ménage représentent 37 % et 42 % des membres additionnels apparentés. Une fois sur quatre (27 % en 1891, et 24 % en 1901), ce sont des parents (ou beaux-parents) du chef qui se trouvent dans un ménage en tant que membres additionnels apparentés. Suivent ensuite loin derrière les neveux et nièces (12 % en 1891 et 13 % en 1901).

De nombreux auteurs indiquent qu'il était pratique courante pour les ménages – et surtout pour les jeunes couples avec des enfants en bas âge – de prendre chez eux une sœur ou une cousine pour aider au travail de la maisonnée (Olson, 1996 : 84). Prenons l'exemple de Napoléon Veilleux, un commis de magasin âgé de 34 ans et de sa conjointe de 38 ans, Euglaie. Ce couple a quatre enfants : Pierre, Henri, Alexandre et Irène, âgés de 5 mois à 5 ans. Ils habitent avec Marie, une sœur célibataire de Napoléon âgée de 34 ans qui travaille comme couturière¹². Nous pouvons supposer que la famille Veilleux voit sa qualité de vie s'accroître en hébergeant la sœur de Napoléon : contribution au paiement du loyer, à la garde des enfants, à la préparation des repas notamment. Mais nous ne pouvons pas exclure la possibilité que le service soit réciproque et que Marie bénéficie de la pension dans sa famille et profite d'un environnement familial.

12. Liste nominative du recensement de 1901, Québec Est, sous-district Saint-Roch, division 10 : 2,18-2,24.

Par contre, croire que l'hébergement d'un parent est une simple question de calcul rationnel serait simpliste. Il serait tout aussi exagéré d'imaginer, à partir des informations fournies par les recensements, que les arrangements domestiques profitaient à l'un plutôt qu'à l'autre (Gossage, 1999 : 127). Aussi, il convient d'éviter de raisonner en fonction d'unité conjugale familiale. Ainsi, par exemple, les latéraux sont plus présents dans la ville, mais moins fréquemment repérés au sein de ménages étendus¹³. Certes, leur présence dans les ménages à familles étendues ou multiples est importante. Mais on ne peut négliger qu'ils habitent aussi en grande partie au sein de ménages dans lesquels il n'y a pas d'unité conjugale familiale¹⁴. C'est le cas des frères et sœurs Shaw, tous trois célibataires, qui habitent ensemble au moment du recensement de 1901 dans la banlieue Notre-Dame-de-Québec. William, âgé de 60 ans, est patron d'une quincaillerie. C'est lui qui est identifié comme le chef du ménage qu'il partage avec ses deux sœurs, Émeline et Mary. Âgées respectivement de 57 et 62 ans, toutes deux ne déclarent pas de profession, mais disent avoir le statut d'employée¹⁵. Les sœurs Apoline et Zélia Ouellet du quartier Saint-Roch partagent aussi une résidence. Ces sœurs, âgées de 46 et 27 ans, sont toutes deux célibataires et exercent le métier de couturière, l'une en travaillant à la maison, et l'autre en travaillant en manufacture. Dans ce cas, l'aînée est déclarée chef et la cadette, bien entendu, est recensée comme étant sa sœur¹⁶. Peut-on réellement parler de Zélia Ouellet, de Mary et Émeline Shaw comme étant des sœurs hébergées, c'est-à-dire, des personnes logées de manière temporaire? Le traitement statistique ici effectué, puisqu'il est transversal, occulte l'éventuelle réciprocité des échanges pouvant s'effectuer dans le temps.

13. À l'instar de Peter Laslett (1972 : 20), par ménages étendus, nous entendons une unité conjugale familiale et un ou plusieurs parents de cette unité conjugale. C'est le lien au chef de ménage déclaré dans le recensement qui permet de déterminer si une personne est ou non apparentée. Pour mémoire, une unité conjugale familiale peut se présenter sous quatre formes : un couple sans enfant, un couple avec enfants, un veuf avec ses enfants, et une veuve avec ses enfants.

14. Les frères et sœurs se trouvent dans 56,4 % des cas au sein de ménages à familles étendues ou multiples. Fait non négligeable : 43,6 % des frères et sœurs ainsi détectés vivent avec un chef (leur frère ou sœur) sans qu'une unité conjugale familiale soit formée.

15. Liste nominative du recensement de 1901, Québec Centre, sous-district Notre-Dame-de-Québec : 18,34-18,36.

16. Liste nominative du recensement de 1901, Québec Est, sous-district Saint-Roch, division 11 : 11,09-11,10.

2.3 Plus de parents, moins de pensionnaires

À la fin du XIX^e siècle, plusieurs auteurs ont observé une augmentation de la présence des pensionnaires au sein des ménages, et au même moment, une diminution du nombre de personnes apparentées s'y joignant. Tout comme Katz (1975) et Anderson (1996) le font pour les villes d'Hamilton et de Lancashire (Angleterre), Bradbury (1995 : 85) suggère qu'à Montréal le faible nombre de membres apparentés dans le ménage puisse être dû à une « certaine distanciation géographique de la parenté ». C'est-à-dire que l'éloignement réduit les possibilités d'hébergement. Pour sa part, Hareven (2000 : 12, 93-94) évalue au long du XIX^e siècle et au début du XX^e entre le tiers et la moitié des ménages hébergent des pensionnaires à un moment ou un autre. Pour la même période, moins d'un cinquième des ménages héberge des parents. Une tendance générale conduirait ainsi les ménages à accueillir moins de parenté et plus de pensionnaires. Un bémol est tout de même apporté par Hareven (1982) : une croissance importante des ménages qui hébergent de la parenté serait constatée dans les villes qui attirent des populations rurales des régions avoisinantes.

Comme nous l'avons vu précédemment, Québec est justement une ville qui se caractérise par une forte migration des populations rurales des régions avoisinantes. Nous devrions donc observer une hausse des membres de la parenté présents au sein des ménages. Les données extraites des recensements de 1891 et de 1901 semblent confirmer cette hypothèse (tableau 2). En 1891 et en 1901, les pensionnaires représentent 6 % et 5 % de la population totale de la ville et se retrouvent respectivement dans 18 % et 12 % des ménages. Aux mêmes moments, les membres additionnels apparentés représentent 4 % et 5 % de la population de la ville et se retrouvent dans 11 % et 18 % des ménages. En d'autres termes, dans trois ménages sur dix, le chef cohabite soit avec un membre de sa parenté, soit avec un pensionnaire¹⁷.

17. Autre, bien évidemment, que les éventuels membres de l'unité conjugale familiale (épouse, fils et filles). Nous avons exclu du calcul de la population totale de la ville les individus vivant au sein de ménages institutionnels tels que les couvents, hôpitaux et prisons. Il est possible pour un chef de ménage d'être accompagné à la fois d'un membre de sa parenté et d'un pensionnaire. En enlevant les doublons, la proportion est sensiblement la même, puisque le nombre de chefs qui hébergent, au sens où nous l'entendons, est de 27 %.

TABEAU 2 Quelques chiffres sur les ménages de Québec dans lesquels sont hébergés des pensionnaires et de la parenté, 1891 et 1901

DÉTAILS DES MÉNAGES DE QUÉBEC	1891	1901
Population habitant en ménages privés	56 406	65 825
Nombre de ménages	11 679	12 845
Ménages hébergeant des pensionnaires	2 053 (soit 17,58%)	1 570 (soit 12,22%)
Ménages avec plus d'un pensionnaire	730 (soit 6,25%)	602 (soit 4,69%)
Ménages hébergeant de la parenté	1 309 (soit 11,21%)	2 290 (soit 17,83%)
Ménages avec plus d'un membre de la parenté	428 (soit 3,66%)	679 (soit 5,29%)

Sources: Exploitation des données des recensements de 1891 et de 1901 (PHSVQ/CIEQ).

Il est intéressant de remarquer qu'au sein de la population de Québec la proportion de pensionnaires et de membres additionnels apparentés recensés en 1891 et en 1901 reste stable. La proportion de ménages qui les hébergent varie par contre entre ces dates. Le pourcentage des ménages dans lesquels nous retrouvons des pensionnaires diminue de six points entre 1891 et 1901. Dans le cas des ménages hébergeant des membres de la parenté, il augmente de sept points. Autrement dit, à Québec au début de la période étudiée les pensionnaires se trouvent répartis dans un plus grand nombre de ménages. Au contraire, les ménages avec des membres de la parenté sont plus observés en 1901 qu'en 1891. En chiffres absolus, les pensionnaires sont plus nombreux en 1891 que la parenté. C'est l'inverse en 1901. D'un recensement à l'autre, le nombre de pensionnaires diminue légèrement et passe de 3 388 à 3 024. On remarque par contre une nette augmentation de la parenté qui se joint au ménage : on compte 1 981 membres de la parenté en 1891 et 3 416 en 1901. Alors qu'en 1891 les pensionnaires représentent les deux tiers des personnes hébergées, en 1901 ils n'en représentent que la moitié.

Pris comme tels, ces chiffres indiquent que les solidarités véhiculées par la famille sont en croissance. On pourrait en déduire que les comportements d'hébergement évoluent. D'un recensement à l'autre, la pratique de cohabiter avec de la parenté se serait substituée à l'accueil de pensionnaires. Cette conclusion est hâtive dans la mesure où elle occulte les facteurs culturels, économiques et législatifs ayant influencé cette pratique. L'analyse de notre source laisse à penser qu'une modification dans la manière d'identifier ces personnes « hébergées » expliquerait cette baisse

du nombre de ménages avec des pensionnaires et cette augmentation inversement proportionnelle de ceux qui cohabitent avec des apparentés. Il est probable que la manière de saisir ces comportements ait varié.

2.4 Questions de définitions

Comme nous l'évoquions en introduction, le choix de prendre pension est une pratique interprétée et comprise de multiples façons : d'une source à l'autre, l'image qui nous en est donnée varie. Elle fluctue aussi dans le temps.

Pour ce qui est des recensements, les définitions données à trois concepts doivent être prises en compte. En plus de la question posée sur les relations qu'ont les individus avec le chef de ménage, les manières de définir le *ménage*, la *famille*, ou l'*institution*, ainsi que la *demeure* demandent à être étudiées¹⁸. Chacune à leur manière, ces définitions ont influé sur les résultats que nous obtenons. Dans tous les cas, la frontière entre la famille biologique et les autres membres du ménage devient plus tranchée du recensement de 1891 à celui de 1901. Cela explique en partie que le nombre de membres de la parenté s'élève au moment où s'affaiblit le nombre de pensionnaires.

a. Retour sur la relation avec le chef de ménage

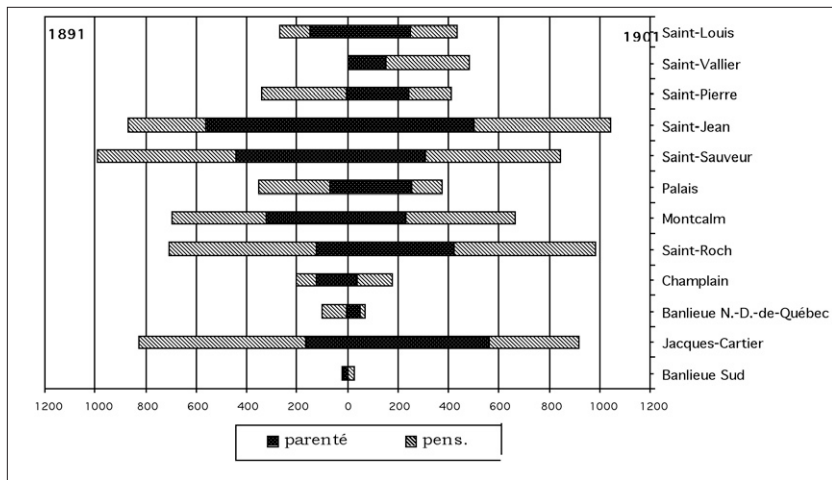
Comme nous l'avons vu en détail par ailleurs (Laflamme, 2004; 2007), les directives données aux recenseurs concernant la saisie des relations des individus au chef de ménage sont semblables d'un recensement à l'autre. Mais toutes deux sont lacunaires et n'informent pas réellement sur les moyens de définir un pensionnaire. De la même manière, la définition de la relation de membres apparentés n'est pas explicite. Où se trouvait la frontière entre membres additionnels apparentés et pensionnaires? Elle variait probablement selon le regard porté à la fois par le chef de ménage et par le recenseur.

À défaut de savoir comment le chef de ménage décrit lui-même ses relations avec les membres de son ménage – dans la mesure, bien évidemment, où une personne se proclame chef – nous pouvons chercher à voir comment le recenseur a pu interférer dans la saisie des réponses obtenues. Pour mieux connaître le rôle d'intermédiaire du recenseur, nous empruntons à Higgs (1987 : 64-65) sa technique qui consiste à comparer les don-

18. Une première version de l'analyse des définitions et de l'usage de la demeure et du ménage apparaît dans Laflamme (2000, ch. 2).

nées agrégées par districts de recensement. Pour affiner notre analyse, nous travaillons ici à l'échelle des sous-districts plutôt que des districts. Certes, les sous-districts de recensement couvrent des secteurs de la ville peu comparables. Ce n'est pas la différence entre les sous-districts qui nous intéresse ici, mais la différence à l'intérieur de ceux-ci d'un recensement à l'autre. Grâce à cette répartition, il apparaît que les pensionnaires et les membres de la parenté sont inégalement recensés comme tels d'un recensement à l'autre (graphique 1).

GRAPHIQUE 1 Pensionnaires et membres additionnels apparentés selon leur sous-district de recensement, 1891 et 1901



Sources : Exploitation des données des recensements de 1891 et de 1901 (PHSVQ/CIEQ).

Le quartier Saint-Sauveur par exemple voit sa population de pensionnaires diminuer en 1901 pour devenir inférieure à celle de la parenté alors qu'en 1891 elle était plus importante¹⁹. Il en est de même, et encore plus nettement, dans le sous-district Jacques-Cartier. Dans les sous-districts Saint-Jean et Saint-Louis, la population des pensionnaires augmente en 1891, alors que la population de la parenté reste plus ou moins stable.

De manière générale, il semble qu'à l'intérieur de chaque sous-district il y ait eu un accroissement du nombre de personnes identifiées comme membres de la parenté. Bien entendu, des modifications du tissu urbain

19. En 1891, il y a 440 membres de la parenté, et 550 pensionnaires. En 1901, on recense 537 membres de la parenté et 309 pensionnaires.

peuvent être la raison de certains écarts. Néanmoins, ce rapide test indique que le rôle des recenseurs dans la saisie des relations au chef n’est pas à exclure. D’après les informations dont nous disposons, ils auraient cherché en 1901, plus qu’en 1891, à inscrire les membres des ménages comme apparentés au chef plutôt que comme pensionnaires.

Un autre moyen d’évaluer si l’interprétation des relations qu’ont les membres aux chefs des individus a changé consiste à comparer la proportion des pensionnaires et des membres additionnels apparentés partageant leur patronyme avec le chef (tableau 3).

TABLEAU 3 Partage du patronyme des pensionnaires et de la parenté avec le chef de ménage, Québec 1891 et 1901

PARTAGE OU NON DU PATRONYME AVEC LE CHEF DE MÉNAGE	PENSIONNAIRES				PARENTÉ			
	1891		1901		1891		1901	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Même nom	555	17,0	280	9,5	621	33,0	1 575	47,0
Différent nom	2 730	83,0	2 673	90,5	1 262	67,0	1 808	53,0
Total	3 289	100,0	2 953	100,0	1 883	100,0	3 383	100,0

Sources : Exploitation des données des recensements de 1891 et 1901 (PHSVQ/CIEQ).

En majorité, les pensionnaires et les membres de la parenté ne partagent pas leur patronyme avec le chef du ménage où ils sont recensés. Des écarts s’observent par contre d’une sous-population à l’autre, et à l’intérieur de ces sous-populations, d’un recensement à l’autre. De 1891 à 1901, la proportion de pensionnaires partageant son nom de famille avec le chef de ménage diminue de sept points de pourcentage. Mais d’un recensement à l’autre, ils ont plus de quatre fois sur cinq un patronyme différent de celui du chef du ménage. Alors que la proportion de pensionnaires partageant son patronyme diminue de 1891 à 1901, l’inverse se produit pour les membres additionnels apparentés. Près du tiers des parents ont le même nom que leur chef en 1891, et environ la moitié seraient dans la même situation en 1901. D’un moment à l’autre, l’écart est de 14 points de pourcentage.

b. Le ménage, la famille ou l’institution

Dans les opérations de recension de la population au Canada, le *ménage*, la *famille* ou l’*institution* sont les premières unités regroupant les individus. Les individus une fois regroupés en fonction du ménage, de la famille ou de l’institution sont rassemblés dans la *demeure* dans laquelle ils

habitent. Il y a ici, comme dans les autres recensements du XIX^e siècle, une volonté de réintégrer les comportements sociaux dans un cadre qui dépasse l'individu et qui l'inscrit à l'intérieur d'un ménage ou d'une famille. La famille est ainsi une unité résidentielle, économique et sociale où sont partagés l'espace et la nourriture. En principe, ce sont les partages de l'espace et de la consommation qui délimitent les ménages (Bradbury, 2000 : 212).

Pour Wall, la question de la définition du ménage est par contre problématique dans l'Angleterre urbaine du XIX^e siècle. D'après lui, la multiplicité des modes de sous-location a créé un monde de pensionnaires plus ou moins indépendants du ménage principal. Encore d'après Wall (1983 : 8), la définition du ménage que donnait le recensement était sujette à plusieurs complications et correspondait rarement à la réalité. Notre analyse confirme qu'il faut appréhender les familles et les ménages qui se dégagent des recensements avec précaution dans la mesure où l'on a demandé à une réalité complexe et multidimensionnelle de se conformer à des définitions à la fois floues et restrictives.

L'ambiguïté des définitions et la difficulté à discerner la catégorie *famille* de la catégorie *demeure* ont donné lieu à diverses interprétations. Et ce, tant chez les recenseurs de l'époque que chez les historiens. Comme le résume Gossage (1999 : 196) « l'un des débats continuels en histoire de la famille au Canada consiste à savoir laquelle des deux catégories des recensements du XIX^e siècle, la *demeure* ou la *famille* correspond le mieux au groupe domestique cohabitant ». La distinction entre la demeure et la famille est importante dans le cas où les ménages sont complexes, ou qu'ils accueillent des pensionnaires. Elle l'est d'autant plus en milieu urbain où les résidences prennent souvent la forme de duplex et de triplex, et où la population est largement locataire.

Les définitions de la famille et du ménage données par les recensements sont souvent synonymes. Le manuel d'instructions données aux recenseurs en 1891 définit ainsi une famille : « Une famille, dans le sens attaché à ce mot aux fins du recensement, peut n'être composée que d'une seule personne vivant seule et, d'autre part, d'un nombre quelconque de personnes vivant ensemble sous le même toit et nourries à la même cuisine » (Canada, 1891 : 5). Ainsi, en 1891 la famille est définie comme l'ensemble de personnes vivant sous le même toit qui partagent le pot et participent à l'entretien du ménage. En anglais on parlera de « *housekeeping* ». Il est reconnu qu'au sein d'une demeure il peut y avoir plusieurs ménages. Le ménage, plutôt que d'être considéré comme un sous-ensemble de la famille, est ici conçu comme une agglomération de familles.

Autrement dit, pour les organisateurs du recensement, la famille est un sous-ensemble du ménage.

En 1901, les définitions données à la famille ou au ménage, ainsi qu'à la demeure, se font plus précises. Ainsi, le recensement de 1901 va-t-il distinguer la *famille* du *ménage*. La famille est entendue au sens organique ou nucléaire, et peut éventuellement comprendre la parenté du chef et les domestiques. Le ménage, quant à lui, inclut les personnes avec ou sans liens de parenté vivant en communauté. Il y a ici une volonté de normaliser la primauté de la famille nucléaire.

Par contre, si les familles et les ménages sont distingués l'un de l'autre dans les instructions en 1901, il semble que cela soit sans grand effet dans la mesure où la colonne où sont inscrits les numéros de famille ou de ménages visités est la même. Néanmoins, cette distinction peut s'interpréter comme un souci de clarifier des situations ambiguës. C'est comme si diverses réalités étaient reconnues, mais qu'il leur était tout de même demandé de se conformer à la réalité unique que l'on cherche à saisir.

En 1901, la directive donnée aux recenseurs pour déterminer ce que sont une famille et un ménage est la suivante :

Dans le sens restreint de l'expression, une famille se compose de parents et de fils et de filles vivant ensemble en communauté; mais dans un sens plus large elle peut comprendre les parents et serviteurs. Un ménage peut comprendre toutes personnes vivant en commun, qu'elles soient ou non unies par les liens du sang, mais dont un de leur membre occupe ordinairement la position de chef. Mais les célibataires vivants seuls, qui ont une habitation spéciale et tiennent leurs propre ménage, doivent aussi être considérés comme ménages. D'autres qui vivent seuls, tels que ceux qui louent des chambres et ne font que coucher dans la maison, seront compris dans la liste des ménages chez qui ils logent, bien qu'ils prennent leurs repas ailleurs. (Canada, 1901 : 12)

Ainsi, le principe fédérateur de la famille ou du ménage est le partage du feu, et non plus du pot. Il importe de noter que la version anglaise des instructions est plus explicite sur ce point puisqu'il est question de « *housekeeping* ». Par cette nouvelle définition du ménage, les pensionnaires et les familles sous-louant une pièce ou un lit ne sont pas considérés comme des ménages indépendants. N'oublions pas que des pensionnaires ont pu être saisis comme des occupants de plein droit de leur logement. En effet, cette directive laisse au recenseur une importante marge de manœuvre pour trancher dans les cas complexes.

Fait intéressant à signaler : en 1931, toute référence au partage du pot et du feu est enlevée de la définition du ménage. Cela a pour conséquence,

nous dit Bradbury (2000 : 214), « d'occulter tout indice du travail domestique des femmes que de tels concepts véhiculent. Ainsi, on ancre la biologie plutôt que le partage de la consommation et de l'espace, comme marqueur des frontières familiales. » On passe d'une approche de la famille dont le rôle est d'assurer la subsistance à une famille devant assurer prioritairement le logement.

c. La demeure

Comme nous le disions précédemment, les ménages et les familles sont regroupés dans les demeures. Pour le recensement de 1901, la demeure serait : « Toute construction qui abrite un être humain est une maison, et si elle n'a qu'une entrée, elle compte seulement comme une habitation, n'importe le nombre de familles qu'elle abrite; mais si elle a deux portes de devant ou portes principales conduisant dans des appartements séparés, la construction sera comptée comme deux maisons » (Canada, 1901 : xviii). Comme en 1891, la porte d'entrée donnant directement sur la rue est l'élément qui distingue les demeures les unes des autres. Ce ne sont pas les portes des logements. La définition donnée à la demeure en 1891 est claire sur ce point : elle est définie comme telle lorsqu'une entrée donne directement sur la rue. La porte est ici l'élément distinctif.

Les récents travaux portant sur la structure des ménages et sur la cohabitation suggèrent qu'un remaniement des catégories de recensement permette de fournir un aperçu précis des modes de résidence. Ce remaniement proposé par Lauzon (1992) éviterait la surévaluation du nombre de familles qui cohabitent. Ainsi démontre-t-il que la catégorie *famille* des recensements donne un meilleur aperçu de la cohabitation des groupes domestiques que celle de *demeure*.

Cette différente manière d'appréhender la famille ou le ménage permet d'expliquer ou, du moins, de nuancer le paradoxe soulevé par Lebel. Dans son analyse des données agrégées des recensements de 1861 et de 1911 pour la ville de Québec, Lebel observe qu'en 1911 les familles habitent plutôt seules leurs unités d'habitation – il faut comprendre la demeure – alors qu'en 1861 elles la partageaient. À l'inverse de cette tendance, Lebel (1983 : 41) constate une élévation relative de la taille des familles, qui passe de 3,2 en 1861 à 5,4 en 1911. L'auteure explique ce paradoxe par l'économie saisonnière de la ville qui fait appel à une population rurale des régions avoisinantes. D'après Lebel, des familles installées à titre provisoire ont ainsi pu être comptabilisées. L'auteure envisage aussi que les campagnes natalistes du clergé et celles des hygiénistes aient porté fruit en faisant augmenter la taille des familles (Lebel, 1983 : 45).

Nos données, bien qu'elles ne concernent que les recensements de 1891 et de 1901, montrent qu'il y a bel et bien, comme le voit Lebel, une diminution du nombre de familles par demeure. Dans l'ensemble, on passe de 1,42 à 1,12 famille par demeure. Ces résultats, plutôt que d'être interprétés comme une atténuation de la pratique de cohabitation de familles au sein d'un même ménage, doivent être compris comme une baisse du nombre de ménages réunis au sein d'une même demeure. Demeure qui, rappelons-le, est définie par la porte donnant accès sur la rue. À noter que la baisse est plus nette dans le district de Québec Est, où elle passe de 1,65 familles par demeure en 1891 à 1,1 en 1901. Ce district se caractérise par un nombre important de petites maisons construites à la hâte par les ouvriers.

Pour ce qui concerne la taille des familles, nos résultats indiquent que dans l'ensemble elle demeure stable (de 5,36 personnes en 1891 à 5,34 en 1901). Mais si l'on regarde, comme le fait Lebel, le nombre de personnes par demeure, la diminution est beaucoup plus nette. D'après nous, cette baisse qui s'observe entre les deux recensements peut s'expliquer par le fait que les recenseurs de 1901 ont eu plus tendance à considérer les personnes louant une pièce ou une partie de la demeure comme des ménages à part entière. Ce qui a pour effet d'abaisser sensiblement le nombre de personnes par demeure. Cette hypothèse abonde dans le sens de ce qu'observe Choko (1980 : 55) qui note que de 1891 à 1901 il y a eu une tendance à la diminution de l'entassement au sein des ménages.

Cette analyse des définitions données aux demeures et aux ménages, jointe à l'observation des principaux résultats qui en sont issus, indique qu'entre les deux recensements il y a continuité. Cela dit, cette constance n'exclut pas de légères variations dans l'interprétation des directives. En une décennie, la composition du groupe de personnes apparentées ou non qui se joignent au chef et à son unité conjugale familiale s'est modifiée.

Nous ne pouvons pas savoir pour l'instant si les processus d'identification des chefs aux personnes « hébergées » ont pu évoluer entre les deux dates. Est-il possible qu'entre les deux moments certaines personnes aient été identifiées différemment? L'hypothèse est peut-être hâtive, mais il semble qu'un noyau dur de pensionnaires et parents se forme autour desquels se trouvent des personnes dont le statut peut changer selon les moments et selon les interlocuteurs. C'est comme s'il était clair que certaines personnes étaient en tout temps pensionnaires ou membres additionnels apparentés, mais que d'autres pouvaient se déplacer entre un mode d'hébergement et un autre, ou encore, être identifiées différemment selon les circonstances. Il semble aussi qu'entre 1891 et 1901 la définition de ce qu'est un pensionnaire se raffermît. Les statuts des « hébergés » au sein

des ménages se clarifieraient-ils? Assisterions-nous à un renforcement de la cellule familiale qui rapprocherait les apparentés?

3 Pensionnaires et parents: similitudes et différences

Une analyse des différences et des ressemblances des pensionnaires et des membres de la parenté permet de mieux cerner leur rôle et leur importance au sein du ménage. Pour ce faire, nous passons en revue les caractéristiques socio-démographiques : le sexe, l'âge, les lieux de naissance et la mobilité, ainsi que les appartenances aux principaux groupes ethno-religieux. Cela permet de vérifier nos hypothèses sur la pertinence de la distinction de ces deux groupes.

3.1 Une parenté largement féminine

La composition des deux groupes varie selon le sexe. À Québec, les deux tiers des membres additionnels apparentés sont de sexe féminin en 1891 (66 %) comme en 1901 (69 %). Pour les femmes pensionnaires, cette proportion est d'environ un sur deux (53,5 % en 1891 et 46,9 % en 1901). Mais les écarts ne sont pas aussi marqués dans la ville de Québec qu'à Moncton. Dans cette ville, en 1851 et en 1861, la même comparaison a été effectuée : plus de quatre pensionnaires sur cinq sont des hommes, alors que les membres de la parenté sont de sexe féminin trois fois sur quatre (Medjuck, 1980 : 210). On doit par contre remarquer qu'à Québec les ratios homme-femme restent les mêmes de 1891 à 1901 pour les membres additionnels alors que pour les pensionnaires la proportion varie de sept points de pourcentage.

3.2 Les répartitions d'âge

La moyenne d'âge est légèrement plus élevée pour les membres additionnels apparentés que pour les pensionnaires (tableau 4) : en 1891 et 1901, elle est de 38 et 40 ans pour les premiers, et de 35 et 34 ans pour les seconds. La dispersion pour les parents est supérieure à celle des pensionnaires²⁰. Comme nous pouvons le voir au tableau 4, derrière ces moyennes se cachent des divergences.

Nous remarquons d'abord que la répartition selon l'âge varie fortement en fonction du sexe et du statut. Les pensionnaires de sexe masculin

20. Pour les pensionnaires, l'écart à la moyenne est de 21 ans en 1891 et de 19 ans en 1901, alors qu'il est de 24 et 25 ans pour la parenté en 1891 et 1901. L'âge médian des pensionnaires est de 29 ans en 1891 et de 28 ans en 1901. Dans le cas des membres additionnels apparentés, il est de 32 et 35 ans.

et féminin se trouvent dans des tranches d'âge différentes²¹. Il en est de même pour la parenté. Le tiers des femmes et la moitié des hommes pensionnaires sont âgés de 15 à 29 ans. Même si elle est très présente dans cette tranche d'âge, la parenté se distribue autrement. En effet, les hommes et les femmes de la parenté sont presque autant, sinon plus, présents dans la tranche d'âge des 60 ans et plus qu'ils le sont dans la tranche d'âge des 15 à 29 ans. En comparant les distributions selon l'âge des pensionnaires et des membres de la parenté, nous voyons que cette dernière tend plus vers les extrêmes. Les très jeunes et les plus âgés vivent dans des ménages où ils sont apparentés. Ce qui semble confirmer l'hypothèse de Medjuck (1980 : 209) voulant que les membres additionnels apparentés jeunes et âgés soient essentiellement ceux issus d'une unité conjugale familiale dissoute.

TABLEAU 4 Répartition des pensionnaires et des membres additionnels apparentés selon le sexe et l'âge, Québec 1891 et 1901²²

GROUPE D'ÂGES	1891				1901			
	FÉMININ		MASCULIN		FÉMININ		MASCULIN	
	PENS.	PARENTÉ	PENS.	PARENTÉ	PENS.	PARENTÉ	PENS.	PARENTÉ
0 à 14 ans	8,5	13,9	10,1	21,4	5,2	9,9	6,5	21,6
15 à 29 ans	33,5	27,4	49,3	33,6	38,0	26,4	53,9	33,2
30 à 44 ans	21,6	16,2	19,9	14,1	23,2	17,8	21,0	14,8
45 à 59 ans	15,6	14,2	8,3	6,5	15,2	16,4	9,1	8,0
60 ans et plus	20,8	28,3	12,4	24,4	18,4	29,5	9,5	22,4
Total (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total (N)	1 745	1 305	1 500	672	1 418	2 356	1 600	1 058

Sources: Exploitation des données des recensements de 1891 et de 1901 (PHSVQ/CIEQ).

Contrairement à ce qu'ont observé Medjuck (1980) dans le cas des villes de Moncton et d'Hamilton au milieu du siècle, et Glasco (1978) pour la ville de Boston en 1850, dans la ville de Québec les pensionnaires et la parenté se distinguent moins dans leur répartition selon l'âge. On observe simplement que les plus jeunes et les plus vieux sont légèrement plus nombreux à être apparentés au ménage, plutôt que pensionnaires. Dans les âges moyens, les pensionnaires sont par contre plus nombreux. Ce qui semble

21. Des remarques analogues sont faites par Darroch (2007) qui étudie un échantillon national des ménages canadiens en 1901.

22. Quand des données sont manquantes pour caractériser certains pensionnaires ou membres de la parenté, ce qui est le cas ici, ils n'ont pas été inclus dans les calculs. Ce qui explique que les effectifs ne soient pas les mêmes d'un tableau à l'autre.

confirmer l'idée que l'hébergement est une pratique temporaire qui s'opère selon des modalités différentes. L'hypothèse de la coexistence de modes d'hébergement variés semble se vérifier. Au vu des résultats, deux types d'hébergés semblent se mettre en évidence : ceux pour lesquels la question ne se pose pas à savoir s'ils seront hébergés en tant que pensionnaires ou en tant que membres additionnels apparentés, et ceux qui circulent librement entre l'« hébergement » par la famille et la prise de pension.

3.3 Une pratique d'urbains et de Québécois

Les pensionnaires et les membres additionnels apparentés sont nés plus de neuf fois sur dix dans la province de Québec. Cela confirme à nouveau qu'à la fin du XIX^e siècle, la ville de Québec est de moins en moins un lieu d'accueil pour les migrants internationaux. Les autres lieux de naissance ont des effectifs trop faibles pour nous permettre d'en tirer quelques conclusions.

Dans le cas des pensionnaires et des membres additionnels apparentés recensés en 1901, des données plus détaillées peuvent être obtenues sur la région de naissance. Les pensionnaires sont autant nés en milieu rural qu'en milieu urbain (52,2 % contre 47,8 %). Les membres additionnels apparentés sont deux fois sur trois nés en milieu urbain. Ce qui étonne légèrement dans la mesure où Goody (2001 : 189) écrit que le premier déplacement des ruraux vers la ville se fait par les réseaux familiaux. C'est aussi la famille qui fournirait le premier logement. Selon ce raisonnement, les ruraux seraient plus nombreux à Québec à vivre en tant que membres additionnels apparentés. Or, nos résultats montrent que ceux qui vivent avec leur parenté sont souvent originaires de Québec et ont une connaissance préalable de la ville. En cela, nos résultats contredisent l'hypothèse d'Hareven selon laquelle, dans les villes qui attirent une population rurale des régions avoisinantes, le nombre de ménages hébergeant de la parenté serait en hausse.

Est-il possible que les réseaux de connaissances des pensionnaires originaires du milieu rural soient plus distendus ? Les pensionnaires arrivant à la ville sont-ils hébergés par des personnes qui leur sont plus éloignées et qui, du coup, les identifieraient plus facilement comme pensionnaires que comme membres de la parenté ?

Les pensionnaires étant réputés mobiles, on peut vérifier s'ils se distinguent des membres additionnels de la parenté²³. Les parents sont à la fois

23. Nous appliquons ici la méthodologie mise au point par Baskerville (2001), qui consiste à identifier les personnes qu'il qualifie de « *people on the move* ».

moins mobiles que les pensionnaires, et plus mobiles que le reste de la population (tableau 5). En effet, un peu plus du tiers des membres de la parenté sont soit arrivés au Canada après 1894, soit nés en milieu rural, soit nés en milieu urbain dans une autre province que le Québec. Cette mobilité, telle que nous la calculons, ne varie guère selon le sexe des pensionnaires et des membres de la parenté. Les hommes pensionnaires sont en mouvement dans 54 % des cas. Pour les femmes, cette proportion s'élève à 49 %. Chez les membres de la parenté, le taux est le même, peu importe le sexe.

S'il est vrai que l'hébergement au sein d'un ménage parent a pour fonction de faciliter l'intégration à la ville, cette manière d'habiter n'est pas exclusivement réservée aux nouveaux arrivants. Les habitants de Québec cohabitent tout autant avec un chef qui leur est apparenté que ceux qui sont arrivés depuis peu à Québec. Vivre avec un parent est une façon d'habiter la ville accessible à ceux qui connaissent déjà la ville. Cette pratique n'est pas caractéristique d'une population fraîchement arrivée depuis sa campagne natale. Par conséquent, la ville permet aux relations familiales de se déployer. Ses habitants développent des stratégies d'entraide et de solidarité spécifiques au milieu urbain.

TABEAU 5 Calcul de la population en mouvement parmi les pensionnaires, les chefs de ménage qui hébergent des pensionnaires, et le reste de la population de Québec, 1901

CRITÈRES DE SÉLECTION	PENSIONNAIRES	PARENTÉ	POPULATION TOTALE*
Arrivés après 1894	100	34	409
Nés en milieu rural au Canada	1 446	1 209	15 543
Nés en milieu urbain dans une autre province	19	25	156
Population en mouvement (N)	1 565	1 268	16 108
Population totale	3 024	3 416	58 358
Population en mouvement (%)	51,7	37,1	27,6

* En excluant les pensionnaires et les membres de la parenté.
Source: Exploitation des données du recensement de 1901 (PHSVQ/CIEQ).

Il se peut que ces stratégies soient rendues possibles grâce aux affinités ethniques et religieuses. Les pensionnaires et les membres additionnels apparentés peuvent se distinguer dans leur appartenance aux trois principaux groupes ethno-religieux. Mais une répartition des pensionnaires et de la parenté selon qu'ils soient catholiques français, irlandais catholiques ou anglais non catholiques révèle qu'ils se retrouvent dans des proportions

similaires à celles de la population totale. Ainsi, le fait d'être d'une certaine origine et d'une certaine confession ne joue par sur le fait d'être recensé en tant que pensionnaire ou en tant que membre de la parenté.

3.4 Le métier comme contrainte à la manière d'habiter

En 1888, Mary Buchanan, contremaîtresse de la buanderie de l'*Hôtel Russell*, est appelée à témoigner devant la *Commission Royale d'enquête sur les rapports qui existent entre le capital et le travail au Canada*. En réponse aux questions que lui posent les commissaires, Mary Buchanan nous apprend que les treize à vingt employées qu'elle a sous sa charge sont payées de cinquante à soixante cents par jour. Les commissaires poursuivent leur interrogatoire :

- M. Kerwin : Ne pensez-vous pas que c'est un ouvrage bien pénible pour des jeunes femmes, considérant qu'elles n'ont que trois piastres par semaine pour se nourrir et se vêtir?
- Mary Buchanan : Je ne sais pas. Elles aiment beaucoup mieux travailler à la buanderie que d'aller en service. Les filles, qui sont déchargées l'automne, chôment jusqu'au printemps, et nous reviennent alors.
- M. Kerwin : Ce n'est pas la question. Ne pensez-vous pas qu'il est bien pénible pour ces filles d'être obligées de travailler tout le temps dans une buanderie pour trois piastres la semaine?
- Mary Buchanan : Je suppose que cela dépend de ce qu'elles ont à payer pour leur pension. Je suppose que c'est bien pénible.
- [...] M. Armstrong : Savez-vous et pouvez-vous nous dire la moyenne du prix de la pension que ces jeunes femmes ont à payer?
- Mary Buchanan : À vrai dire, je ne le sais pas. Je connais des places qui tiennent des pensionnaires pour huit piastres par mois.
- M. Armstrong : Cette pension comprend-elle la chambre à coucher?
- Mary Buchanan : Oui.
- M. Armstrong : Et n'y a-t-il qu'un lit par chambre?
- Mary Buchanan : Je sais qu'ils ont chacun sa chambre.
- M. Armstrong : Pour deux piastres la semaine?
- Mary Buchanan : Oui.
- M. Armstrong : Ces filles qui travaillent à la buanderie vivent-elles avec leurs familles, ou pensionnent-elles ailleurs?
- Mary Buchanan : Je pense qu'elles sont toutes dans leurs familles. Je n'en connais pas qui pensionnent ailleurs.
- M. Armstrong : Si elles avaient une pension à payer, recevraient-elles de meilleurs gages?
- Mary Buchanan : Non, je ne le pense pas. Nous pouvons les avoir pour ce prix. (Canada, 1888 : 915-917)

Ce passage est l'un des rares témoignages de cette enquête où il est question des conditions de logement des ouvriers. Il est intéressant de souligner que les commissaires distinguent les personnes qui vivent en pension de celles qui sont hébergées par leur famille. Comme nous pouvons le voir par le témoignage de Mary Buchanan, du moins dans le cas des jeunes ouvrières, les salaires gagnés semblent avoir une incidence sur les choix résidentiels. Le métier apparaît ici comme la première contrainte à la manière d'habiter.

Inversement, les conditions de logement ont une influence sur la manière de travailler. John McCartney, contremaître dans une manufacture de lainage, et résident de Sherbrooke, dit aux commissaires de la même enquête que les employés prenant pension sont de meilleurs travailleurs puisqu'ils doivent gagner plus d'argent que ceux qui restent à la maison. Pour lui, les ouvriers pensionnaires se comportent différemment de ceux vivant en famille puisque leurs besoins sont différents. Il explique aux commissaires que le salaire de l'ouvrier est variable : « Il y a une grande différence parmi les tisserands, certains sont très attentifs. Quinze ou seize d'entre eux vivent avec leurs parents et n'ont pas de pension à payer, alors ils ne travaillent pas autant. D'autres travaillent mieux que les autres, dix heures de travail avec certains équivalent à plus de douze heures avec d'autres. » (Canada, 1889 : 1192)

Présenté comme un choix pour les jeunes travailleurs par les témoins à la Commission d'enquête, prendre pension a aussi été vu comme tel pour les quelques moralistes canadiens de l'époque qui s'expriment sur la question. Les livres d'étiquette et de bonne tenue de maison, s'ils reconnaissent que certains préfèrent vivre en pension plutôt que de « vivre chez soi » – l'expression est fréquente – n'hésitent pas à déplorer qu'une personne ne tienne pas maison si elle est en mesure de le faire. Quand on a les moyens, seules la paresse, l'oisiveté et la vanité expliquent que l'on accepte de ne pas vivre dans ses meubles. Mais quelles sont justement les ressources des personnes qui vivent en famille ou en pension ?

L'utilisation des données de recensements pour étudier les ressources disponibles des personnes hébergées n'est pas sans poser de problèmes. Dans les recensements, la question du traitement des informations fournies quant au travail est épineuse dans la mesure où la symbolique du travail dépasse le cadre du travail lui-même. Il touche aussi à la question du statut social, des revenus et du rôle au sein de la famille (Inwood et Reid, 2001 : 57). Le recensement en tant qu'acte de projection publique, est le produit d'une interaction subtile entre le métier tel que demandé par le recenseur, et l'identité de la personne recensée. Dès lors, nous ne pouvons

pas nous servir de ces données sans être attentive au vocabulaire choisi par la source. Utilisés avec précaution, deux indicateurs des ressources peuvent toutefois être étudiés : le fait d'occuper ou non un emploi, et le type de profession exercée par ceux qui déclarent une profession.

a. Les limites des déclarations de métier

La répartition des hébergés selon leur sexe et le fait qu'ils déclarent ou non une profession est révélatrice des distinctions ayant pu exister selon les statuts d'emploi. En 1891 tout comme en 1901, trois parentes sur quatre ne déclarent pas de profession (75,9 % et 76,8 %). Les femmes pensionnaires ont un profil différent : le tiers (36,2 %) d'entre elles déclarent un métier au moment du recensement de 1891, et en 1901 cette proportion s'élève à près d'une sur deux (50,9 %). La thèse de Glasco voulant que les femmes les plus « vulnérables » soient celles qui sont le plus hébergées par leur famille semble être ici confirmée. Les femmes qui travaillent prennent plus pension, et les femmes qui ne déclarent pas de profession sont plus des membres additionnelles apparentées. En tenant compte du fait que ces dernières sont souvent plus jeunes ou plus âgées que les femmes pensionnaires, ce résultat se comprend bien. Il correspond à une étape du cycle de vie où les femmes, lorsqu'elles sont jeunes, sont plus nombreuses à travailler et, alors, à vivre en pension. Toutefois, nous ne pouvons négliger le fait que près du quart des femmes vivant en famille travaillent aussi. Nous y reviendrons.

Les hommes, qu'ils soient parents ou pensionnaires, occupent plus de trois fois sur quatre une profession. En 1891 et 1901, quatre pensionnaires sur cinq déclarent travailler (86,6 % et 90,3 %), de même que trois quarts des parents hébergés (78,0 % en 1891 et 74,6 % en 1901).

Notons aussi que d'un recensement à l'autre la proportion de pensionnaires qui déclarent occuper une profession, quel que soit leur sexe, est en hausse. Ces données vont dans le sens de notre hypothèse que la population des pensionnaires devient de plus en plus un groupe distinct.

Le cas des pensionnaires qui ne déclarent pas de profession laisse perplexe. Comment paient-ils leur pension ? Il est possible qu'ils aient obtenu leur gîte en échange de services ou encore qu'ils soient rentiers. Mais ces résultats mettent de l'avant le fait que les recensements se sont surtout intéressés aux activités formelles, aux métiers identifiés et reconnus. Une économie informelle semble être passée à travers les maillons des recensements. Comme il a été montré à plus d'une reprise, les recensements ne donnent qu'une image partielle des métiers occupés : la pluriactivité et le travail des femmes sont des formes de travail largement occultées.

b. La pluriactivité

Même si les instructions données aux recenseurs deviennent plus précises de 1891 à 1901, le sens reste le même : l'activité principale est celle qui doit être déclarée. En 1891, l'instruction relative à la saisie des professions est la suivante : « La profession, le métier ou l'occupation, doivent être aussi inscrits tels que donnés à l'énumérateur. Quand deux professions sont pratiquées par la même personne, on peut les inscrire toutes deux, ou n'en inscrire qu'une selon l'avis de la personne elle-même. » (Canada, 1891 : 13-14) Si en 1891 les instructions laissent une certaine marge de manœuvre à l'enquête, à qui il revient de choisir sa ou ses professions, en 1901 il n'en est plus ainsi : la profession qu'il doit déclarer au recenseur est la principale. Ainsi, il est écrit : « La première ou principale occupation est la seule qui devra être inscrite; c'est-à-dire, celle dont dépend principalement la condition de vie et dont sont principalement dérivés les gages, émoluments ou revenus. » (Canada, 1901 : xix) La pluriactivité, pourtant importante dans une économie industrielle et urbaine, est dès lors dissimulée. On pense par exemple aux personnes dont l'activité secondaire est de tenir pension.

c. Le travail des femmes

Les écrits sur la matière sont unanimes : on peut difficilement avoir accès au travail féminin par les recensements de la seconde moitié du XIX^e siècle. Griffin Cohen (1988 : 130-132), par exemple, avance que les recensements sous-estiment grandement le nombre total de femmes occupant des métiers de teneuses de pension et de blanchisseuses.

À en juger par les instructions données aux recenseurs, la notion de travail est restrictive dans la mesure où elle ne tient compte que du travail salarié qui constitue le premier moyen de subsistance. On peut supposer qu'il y a eu un réel sous-enregistrement lorsqu'il est question du travail des femmes. Comme l'a montré Bradbury (1995) dans le cas des ouvriers montréalais de la seconde moitié du XIX^e siècle, le travail féminin échappe en grande partie aux définitions qu'en donnent les recensements. Les instructions données aux recenseurs en sont la preuve. On pose la question des métiers non pas pour faire connaître le travail effectué, mais pour connaître le rang, la profession ou le métier. Ainsi, les métiers déclarés dans les recensements sont sociaux, et non productifs.

Les instructions données explicitent clairement la forme du travail devant être déclarée. Regardons les instructions données en 1891 : « Quand à ce qui regarde les femmes, à moins qu'elles n'aient une occupation distincte à part des travaux de la maison, elles doivent être désignées comme

n'ayant pas de profession spéciale par le signe – il en est de même des enfants. Les femmes ayant une occupation spéciale, comme celle de couturière, de commis, d'employée de manufacture, doivent être désignées selon le cas » (Canada, 1891 : 19). En 1901, la directive reste la même à ceci près qu'elle précise qu'une femme ou autres personnes à charge, si elles ne font qu'effectuer du travail domestique, ne doivent pas être considérées comme occupant une profession (Canada, 1901 : xx). Les membres de la parenté ne déclarant pas d'activité, encore plus que les pensionnaires dans la même situation, participent certainement aux activités ménagères. Cela explique qu'autant de femmes apparentées au chef ne déclarent pas de professions. Elles sont occupées à travailler à la maison. En entretenant le domicile, elles permettent par contre aux autres membres du ménage, des hommes surtout, de poursuivre leurs activités qui sont plus probablement déclarées.

d. Les métiers des apparentés

Pour ce qui concerne le métier déclaré (tableau 6), les membres additionnels apparentés se trouvant au sein des ménages de Québec se différencient selon leur sexe et aussi selon leur lien avec le chef. D'après les recensements, les parents de sexe féminin occupent très peu une profession (7,1 % en 1891 et 5,6 % en 1901), alors que les hommes travaillent environ une fois sur deux. Les sœurs et belles-sœurs des chefs de ménage ont une profession une fois sur trois. Pour les frères et beaux-frères, c'est le cas quatre fois sur cinq. Le cinquième des belles-filles et neuf gendres sur dix déclarent travailler. L'effectif des grands-parents et des oncles et tantes est trop faible pour permettre quelque conclusion que ce soit. Les neveux et nièces, cousins et cousines de sexe féminin travaillent plus d'une fois sur trois, et ceux de sexe masculin, environ trois fois sur quatre.

Au vu de ces résultats, deux tendances générales se dégagent : la parenté proche du chef, c'est-à-dire les frères et sœurs, les gendres et belles-filles, et les parents, se divisent en deux groupes inégalement répartis selon leur sexe : ceux qui déclarent occuper une profession, et ceux qui n'en déclarent pas. À l'inverse, les parents éloignés – nous entendons par là les cousins et cousines et les neveux et nièces – ont beaucoup plus souvent une profession. Ce plus fort degré d'activité des parents éloignés peut s'expliquer par la distance « affective » qu'ils ont avec les chefs de ménages. Seraient-ils de ceux qui peuvent tout aussi bien être pensionnaires ou hébergés en famille ? Dans tous les cas, leur mode de vie ne semble pas lié au fait qu'ils aient un lien de parenté avec le chef de ménage chez qui ils logent.

TABLEAU 6 Proportion de la parenté âgée de 15 ans ou plus déclarant un métier, selon le sexe, Québec 1891 et 1901

RELATION AVEC LE CHEF		1891		1901	
		FÉMININ	MASCULIN	FÉMININ	MASCULIN
Frères et sœurs	%	35,7	85,9	33,2	86,2
	sous-effectif	512	184	1004	376
Parents	%	7,1	62,15	5,6	48,5
	sous-effectif	353	177	629	206
Neveux et nièces	%	30,2	79,6	36,7	83,0
	sous-effectif	96	49	191	94
Petits-enfants	%	40,0	66,7	27,0	64,3
	sous-effectif	20	21	37	42
Oncles et tantes	%	11,1	100	8,3	57,9
	sous-effectif	27	4	84	19
Cousins	%	33,3	88,9	30,4	80,0
	sous-effectif	21	9	46	20
Grands-parents	%	0	100,0	5,56	40
	sous-effectif	8	1	18	5
Gendres et belles-filles	%	18,2	94,0	19,3	89,7
	sous-effectif	88	83	114	68

Sources: Exploitation des données des recensements de 1891 et de 1901 (PHSVQ/CIEQ).

3.5 Des parents moins qualifiés

Le dernier indice que peut nous offrir le recensement sur le statut socio-économique des personnes « hébergées » concerne les catégories socio-professionnelles²⁴ (tableau 7). De manière générale, la comparaison des catégories socio-professionnelles laisse entrevoir que les pensionnaires occupent plus fréquemment des emplois qualifiés et non manuels que les membres additionnels apparentés. Les écarts ne sont toutefois pas très marqués. Les femmes pensionnaires, même si elles sont aussi très présentes dans la catégorie des contremaîtres, techniciens et travailleurs manuels qualifiés (39 % en 1891 et 37 % en 1901), sont réparties plus équitablement que leurs consœurs habitant au sein de leur famille. Notamment, les femmes pensionnaires sont plus présentes dans la classe des employés non

24. La classification ici appliquée est une version adaptée par Michel De Sève des classes d'Erikson, Goldthorpe et Portecarero (EGP). Voir à ce sujet le rapport rédigé par Fleury (2000).

manuels. Il en est de même pour les hommes pensionnaires qui semblent occuper des emplois plus qualifiés que les membres additionnels apparentés. Puisque les employés non qualifiés et les travailleurs manuels gagnent généralement moins, nous pouvons supposer que des raisons financières les amènent à cohabiter avec leur famille.

TABEAU 7 Catégories socio-professionnelles des pensionnaires et des membres additionnels apparentés déclarant une profession et âgés de 15 ans et plus, Québec 1891 et 1901

CATÉGORIES SOCIO- PROFESSIONNELLES	1891				1901			
	FÉMININ		MASCULIN		FÉMININ		MASCULIN	
	PENS.	PARENTÉ	PENS.	PARENTÉ	PENS.	PARENTÉ	PENS.	PARENTÉ
Classe des services supérieure et inférieure (I-II)	5,9	5,2	9,6	3,9	6,4	4,1	9,5	6,5
Classe des employés non manuels (IIIab)	20,7	13,3	19,9	10,3	21,3	15,4	20,3	17,0
Sous-classe des petits entrepreneurs (IVab)	14,5	15,5	5,9	6,4	9,7	18,1	5,5	7,3
Contremaîtres, techniciens inférieurs et travailleurs manuels qualifiés (V-VI)	39,2	37,3	29,1	32,2	36,5	36,2	27,7	33,3
Sous-classe des travailleurs manuels semi et non qualifiés (VIIa)	13,4	18,5	21,3	30,8	16,3	12,6	18,2	21,0
Indéterminé	6,4	10,3	14,2	16,3	9,8	13,6	18,7	15,0
Total (%)	100	100	100	100	100	100	100	100
Total (N)	581	271	1 172	435	661	492	1 355	619

Sources: Exploitation des données des recensements de 1891 et de 1901 (PHSVQ/CIEQ).

En somme, le fait de déclarer un métier varie fortement, d'abord selon le sexe, ensuite selon le rapport qu'ont les « hébergés » avec le chef. Cependant, il ne faut pas assimiler ceux qui ne déclarent pas de métier à des inactifs. Les pensionnaires et les membres de la parenté ont été, croyons-nous, rarement hébergés sans contrepartie. Ces échanges de services, bien qu'ils échappent au regard du recensement, ont joué un rôle essentiel dans l'organisation des ménages. Pensons par exemple à Suzan et Rose Byron, deux

célibataires âgées de 32 et 28 ans, qui sont les sœurs de John, le chef. Pendant que leur père Joseph et leur frère John travaillent comme finisseur de soulier et épicier, et pendant que leur neveu et leur nièce vont à l'école, elles s'occupent de la maison²⁵. Leur contribution au ménage, bien qu'elle ne soit pas financière, permet justement aux autres membres de poursuivre leurs activités.

Enfin, la comparaison des types de métier montre que les pensionnaires et les membres de la parenté n'ont pas les mêmes métiers. Même si les écarts ne permettent pas de parler de deux mondes à part, nous voyons tout de même que les pensionnaires, hommes comme femmes, ont des métiers plus qualifiés et plus rémunérateurs que les membres de la parenté. Ce qui laisse supposer que le métier peut avoir une incidence sur le statut d'hébergement détenu. Il relève donc d'un choix.

CONCLUSION

Deux tendances se dessinent. D'abord, les manières d'habiter sont sexuées. Les hommes et les femmes ne vivent pas dans les mêmes conditions. Les femmes sont plutôt hébergées en tant que parentes, et les hommes en tant que pensionnaires. Mais cette observation est fragmentaire. L'essai de typologie, parce qu'il insiste sur la fréquence des événements, masque une grande variété de cas particuliers et exceptionnels. L'utilisation stricte d'une typologie du pensionnaire et des membres apparentés a pour effet de mettre de l'avant des cas qui répondent à des critères fonctionnels, sinon à une approche concentrique des relations au sein du ménage. Le centre du ménage serait occupé par l'unité conjugale familiale, auquel se joindrait un premier cercle occupé par les membres additionnels apparentés puis, à la périphérie les pensionnaires. Cette approche est cependant trop construite pour rendre compte d'une réalité certainement moins ordonnée.

La seconde tendance qui se dégage de cette comparaison permet de remettre en cause la pertinence de la dichotomie « vivre en pension – vivre en famille ». On constate que de nombreuses personnes circulent entre les deux formes d'hébergement. De même, nous avons vu que les caractéristiques des pensionnaires et de la parenté se recoupent souvent. Nous ne pouvons pas parler de deux mondes clos. Ces deux formes d'hébergement coexistent et communiquent l'une avec l'autre. L'hébergement est un système fluide.

25. Liste nominative du recensement de 1901, Québec Est, sous-district Jacques-Cartier, division 11 : 15,40-15,45.

Les distinctions « vivre en famille – vivre en pension » et « parents – pensionnaires » ont été plus marquées *a posteriori* par ceux qui se sont intéressés aux structures familiales. À Québec, les contemporains de la fin du XIX^e siècle n'avaient pas conscience de l'existence de deux systèmes d'hébergement ni de deux populations distinctes. On voit que la situation d'hébergement relève de la perception qu'en ont les acteurs impliqués.

Notre analyse ne permet pas de capter les divers sens donnés à l'hébergement puisqu'elle repose sur une seule et unique source : le recensement. Elle est également limitée dans la mesure où elle donne accès aux hébergés au moment précis où ils sont hébergés, que ce soit en 1891 ou en 1901. Au contraire, l'exemple donné des sœurs Malvina et Mélina Drolet, puisqu'il fait appel à plusieurs sources, nous permet de mieux connaître les trajectoires des hébergés et redonne à la vie en pension son caractère fluide. Les résultats de Glasco confirment cette fluidité. Dans la ville de Buffalo, au milieu du XIX^e siècle, le parcours type de l'immigrant arrivé en ville est marqué par un va-et-vient entre l'installation en famille et la vie en pension. Ces deux résidences se trouvent, par ailleurs, souvent à proximité l'une de l'autre. Nous nous trouvons en face de la coexistence de deux manières d'habiter et non d'une opposition. L'hypothèse d'une exclusivité n'est pas réaliste. Il importe finalement de comprendre l'hébergement comme un système dans lequel diverses formes se présentent et à travers lequel tout un chacun peut circuler librement.

Si les caractéristiques socio-démographiques des personnes cherchant un logement ne déterminent pas la manière d'habiter, d'autres facteurs sont peut-être plus déterminants. Le niveau socio-économique intervient de façon plus tranchée. Le métier, comme nous l'avons dit, a une incidence sur le statut d'hébergement détenu. Mais cette constatation ne doit pas nous faire oublier la question du choix. Le choix d'un type d'hébergement relève-t-il seulement d'un niveau de vie? La pratique de la pension, apparemment plus chère, s'adresse-t-elle à la frange la plus favorisée à l'intérieur des catégories socio-professionnelles? Si oui, cela voudrait dire que la pension offre des avantages supplémentaires à l'hébergement au sein d'un ménage apparenté. Il peut s'agir d'une adresse personnelle, d'une indépendance plus marquée ou encore d'une liberté ou d'un anonymat plus facile à préserver. Mais plus simplement, la pension offre peut-être un avantage ponctuel et personnel qui répond à un besoin particulier à un moment précis de l'existence des personnes concernées. Reconstruire l'histoire et les trajectoires de certains pensionnaires permettrait de répondre à ces quelques interrogations.

BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES CITÉS

- ANDERSON, M. 1996. *Approaches to the History of the Western Family : 1500-1914*. Cambridge, Cambridge University Press, 88 p.
- BASKERVILLE, P. 2001. « Familiar Strangers : Urban Families with Boarders, Canada, 1901 », *Social Science History*, 25, 3 : 321-346.
- BONVALET, C., et É. LELIÈVRE. 2000. « La mesure de l'hébergement », dans C. LÉVY-VROELANT (dir.), *Logements de passage : formes, normes, expériences*. Paris, L'Harmattan : 19-34.
- BRADBURY, B. 2000. « Single Parenthood in the Past », *Historical Methods : A Journal of Quantitative and Interdisciplinary History*, 33, 4 : 211-217.
- BRADBURY, B. 1995. *Familles ouvrières à Montréal : âge, genre et survie quotidienne pendant la phase d'industrialisation*. Montréal, Boréal, 368 p.
- CANADA, Ministère de l'Agriculture. 1902. *Quatrième recensement du Canada, 1901, volume 1 : population*. Ottawa, S.E. Dawson, 513 p.
- CANADA, Department of Agriculture, Census Branch. 1901. *Fourth Census of Canada, 1901 : Instructions to Officers*. Ottawa, s.é.
- CANADA, Département de l'Agriculture, Division du recensement. 1891. *Manuel contenant l'« Acte du recensement » et les instructions aux officiers employés à faire le troisième recensement du Canada (1891)*. Ottawa, Brown Chamberlain, 28 p.
- CANADA, Royal Commission. 1889. *Report of the Royal Commission on the Relations of Capital and Labor in Canada : Evidence-Quebec*. Ottawa, Printed for the Queen's Printer and Controller of Stationery, 1 507 p.
- CANADA, Commission Royale d'enquête. 1888. *Commission Royale d'enquête sur les rapports qui existent entre le capital et le travail au Canada : Témoignages-Québec*. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1 534 p.
- CHOKO, M. H. 1980. *Crises du logement à Montréal, 1860-1939*. Laval, Éditions coopératives Albert Saint-Michel, 284 p.
- CROSS, G., et P. SHERGOLD. 1986. « The Family Economy and the Market : Wages and Residence of Pennsylvania Women in the 1890's », *Journal of Family History*, 11, 3 : 245-265.
- DARROCH, G. 2007. « Families, Fostering, and Flying Coop : Lessons in Liberal Cultural Formation, 1871-1901 », dans E. W. SAGER and P. BASKERVILL (dirs), *Household Counts : Canadian Households and Families in 1901*. Toronto, University of Toronto Press : 197-246.
- DROUIN, F. 1990. « La population urbaine de Québec, 1795-1971 : origines et autres caractéristiques », *Cahiers québécois de démographie*, 19, 1 : 95-112.
- FLEURY, C. 2000. *Les classes d'Erikson, Golthorpe et Portecarero (EGP) : rapport technique sur l'utilisation et l'intégration des codes EGP dans le recensement de 1851, 1871 et 1901*. Document de travail, programme de recherche « Transitions démographiques et urbanisation : le cas de la ville de Québec, 1871-1901 », FCAR n° 99-EN-0063, www.phsvq.cieq.ulaval.ca/Bases.

- GLASCO, L. A. 1978. « Migration and Adjustment in the Nineteenth-Century City : Occupation, Properties and Household Structure of Native-Born Whites, Buffalo, New-York, 1855 », dans T. K. HAREVEN et M. A. VINOVSIS (dirs), *Family and Population in Nineteenth-Century America*. Princeton, Princeton University Press : 154-178.
- GOODY, J. 2001. *La famille en Europe*. Paris, Éditions du Seuil, 283 p.
- GOSSAGE, P. 1999. *Families in Transition : Industry and Population in Nineteenth-Century Saint-Hyacinthe*. Montréal-Kingston, McGill-Queen's University Press, 299 p.
- GRIFFIN COHEN, M. 1988. *Women's Work, Markets and Economic Development in Nineteenth-Century Ontario*. Toronto, University of Toronto Press, 258 p.
- HAREVEN, T. K. 2000. *Families, History, and Social Change*. Boulder, Westview Press, 374 p.
- HAREVEN, T. K. 1982. *The Family Time and Industrial Time : The Relationship Between the Family and the Work in a New England Community*. Cambridge, Cambridge University Press, 474 p.
- HENRIPIN, J. 1989. *Naître ou ne pas être*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 141 p.
- HIGGS, E. 1987. « Women, Occupations and Work in the Nineteenth-Century Censuses », *History Workshop : A Journal of Socialist and Feminist Historians*, 23 : 59-80.
- INWOOD, K., et R. REID. 2001. « Gender and Occupational Identity in a Canadian Census », *Historical Methods : A Journal of Quantitative and Interdisciplinary History*, 34, 2 : 57-70.
- KATZ, M. B. 1975. *The People of Hamilton, Canada West : Family and Class in a Mid-Nineteenth-Century City*. Cambridge, Harvard University Press, 381 p.
- LAFLAMME, V. 2007. *Vivre en ville et prendre pension à Québec aux XIX^e et XX^e siècles*. Paris, L'Harmattan, 317 p.
- LAFLAMME, V. 2004. *Vivre en pension : hébergement, logement, famille et réseaux de sociabilité à Québec au tournant du XX^e siècle*. Thèse de doctorat, École des hautes études en sciences sociales, 509 p.
- LAFLAMME, V. 2002. « Partir pour la ville : étude des caractéristiques des pensionnaires dans la ville de Québec au tournant du XX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 55, 3 : 407-425.
- LAFLAMME, V. 2000. *Familles et modes de résidence en milieu urbain québécois en période industrielle : le cas de la ville de Québec, 1901*. Mémoire de maîtrise, Université Laval, 141 p.
- LASLETT, P. 1972. « Introduction : The History of the Family », dans P. LASLETT, dir. *Household and Family in Past Time*. Cambridge, Cambridge University Press : 1-89.

- LAUZON, G. 1992. « Cohabitation et déménagements en milieu ouvrier montréalais : essai de réinterprétation à partir du cas du village Saint-Augustin, 1871-1881 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 46, 1 : 115-142.
- LEBEL, A. 1983. « Les facteurs du développement urbain », dans G.-H. DAGNEAU, dir. *La ville de Québec : histoire municipale, tome 4 : de la Confédération à la charte de 1929*. Québec, La Société historique de Québec : p. 31-47.
- LINTEAU, P.-A., R. DUROCHER et J.-C. ROBERT. 1989. *Histoire du Québec contemporain, tome 1 : de la Confédération à la crise, 1867-1929*. Montréal, Boréal, 758 p.
- LORTIE, S.-A. 1968 [1904]. « Compositeur typographe de Québec, Canada (Amérique du Nord), salarié à la semaine dans le système des engagements volontaires permanents, d'après les renseignements recueillis sur les lieux en 1903 », *Paysans et ouvriers d'autrefois, les Cahiers de l'institut d'histoire*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval : 79-149.
- MEDJUCK, S. 1980. « The Importance of Boarding for the Structure of the Household in Nineteenth-Century : Moncton, New Brunswick, and Hamilton, Canada West », *Histoire sociale/Social History*, 13, 25 : 207-213.
- MEYEROWITZ, J. 1991. *Women Adrift : Independent Wage Earners in Chicago, 1880-1930*. Chicago, University of Chicago Press, 224 p.
- MODELL, J., et T. K. HAREVEN. 1973. « Urbanization and the Malleable Household : An Examination of Boarding and Lodging in American Families », *Journal of Marriage and the Family*, 35, 3 : 467-492.
- OLSON, S. 1996. « Le peuplement de Montréal », dans M. BÉLANGER et S. COURVILLE (dirs), *Population et territoire*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval : 81-94.
- WALL, R. 1983. « Introduction », dans R. Wall, dir. *Family Forms in Historic Europe*. Cambridge, Cambridge University Press : 1-63.
- WALL, R. 1978. « The Age of Leaving Home », *Journal of Family History*, 3 : 181-202.
- WALL, R. 1972. « Mean Household Size in England From Printed Sources », dans P. LASLETT (dirs), *Household and Family in Past Time*. Cambridge, Cambridge University Press : 159-203.

ABSTRACT

Valérie LAFLAMME

A great number of moralists around the twentieth century criticize the idea that boarders are being hosted within private households, sharing accommodation and meals. They argue that this could be interpreted as the disintegrating of family support networks. This article establishes comparisons between boarders and hosted family members, looking at their respective specificities and taking into account their being recorded in private households in Quebec during the Canadian census of 1891 and of 1901. The comparison shall attempt to raise the attention on social aid networks that may have developed through the sharing of accommodation and households. It shall also pay particular attention to the individual's presumed interest for boarding at the expense of family-housing. This analysis shall then point out to the current problems met with when using a census to record those identified as the shifting populations.